



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 25816

Texte de la question

M. Hervé Morin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la préparation, pour les productions animales, d'un cahier des charges commun aux pays européens. Même si l'harmonisation communautaire des règles de l'élevage biologique est souhaitable, certains termes du projet paraissent dangereux et pourraient décrédibiliser l'agriculture biologique. Aujourd'hui, les professionnels de l'agriculture biologique sont inquiets. Ils l'avaient déjà exprimé au mois d'octobre dernier en demandant que soient inscrits dans les considérations du règlement européen des principes forts en matière de « lien au sol », de « pâturage obligatoire », de « limitation des traitements allopathiques » et « d'interdiction d'utilisation des OGM et de leurs dérivés ». Aussi, lui demande-t-il comment il entend répondre à ces fortes préoccupations de la part des agriculteurs biologiques et quelles mesures il pourrait préconiser, au niveau de la communauté européenne, pour la protection et le développement de l'agriculture biologique.

Texte de la réponse

La France est aujourd'hui un des rares Etats de l'Union européenne à disposer d'une véritable réglementation relative aux productions animales en agriculture biologique, et ce avec un niveau élevé d'exigences, fondées sur une conception rigoureuse de l'agriculture biologique. Seul le respect de principes stricts peut permettre un développement durable de ce mode de production et c'est pourquoi le Gouvernement a fermement défendu, lors du Conseil des ministres de l'Union européenne du mois de décembre 1998, les positions établies au niveau français en étroite concertation avec la profession. Le Conseil a adopté des éléments d'orientation sur la base desquels les discussions sont poursuivies sous la présidence allemande, au cours du premier semestre 1999. Si de nombreux points sont encore éloignés de l'approche française sur la production biologique, les négociations ont permis des avancées significatives dans le sens souhaité par la France, notamment sur l'interdiction d'utilisation des organismes génétiquement modifiés, l'alimentation des animaux, la limitation des traitements des animaux à l'aide de médicaments allopathiques de synthèse. Il s'agit d'une première étape dans le processus de négociation. Le Gouvernement est déterminé à poursuivre, dans les prochaines discussions, la même logique de rigueur et de fermeté afin de parvenir à un texte communautaire cohérent avec nos ambitions pour ce mode de production, et de maintenir la confiance des consommateurs et la crédibilité des produits issus de l'agriculture biologique.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Morin](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25816

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 1999, page 1144

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2032